



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Convocation du 14 décembre 2017 :

Monsieur ou Madame : Florence BAHUON, Pascal NOGRY, Gérald LAVIEC, Annie LAURENT, Bruno POUVREAU, Clarisse BUCHER, Dean BLOUIN, Martine BRIOT, Fabrice BOURCIER, Monique MALARD, Jean-Marc METAYER, Sylvie ROUSSIASSE, Jocelyn GRIMAUULT, Arnaud MONCHICOURT, Sandro GENDRON, Jocelyne RUBEILLON, Philippe RICHER, Frédéric FORET, Patrick COCHIN, Franck RUAULT, Chantal MOREAU, Stéphane FORTANIER, Dominique VINCENT, Isabelle MOYA-RAMDANI, Angélique BRODIN, Emilie LEHOREAU, Laurent CUREAU, Michel CLEMENCEAU, Estelle GUEDE, Thierry CHEVRIER, Éric ROCHARD, Samuel MAUPETIT, Alain TAUNAY, Valérie LEROUX.

Pouvoirs : Isabelle Moya-Ramdani (pouvoir à Dominique Vincent) ;

Absents : Fabrice Bourcier, Jocelyn Grimault

Intervention du Sous-préfet de Saumur avant l'ouverture du Conseil municipal¹

Intervention de Monsieur HAZOUME, Sous-préfet de l'arrondissement de Saumur sur les conséquences d'une séparation de la commune déléguée de Saint Georges du Bois de la commune des Bois d'Anjou.

L'intervention du sous-préfet et de M. Dufernez, directeur de la réglementation à la préfecture de Maine et Loire débute à 19h05.

Sujet : réunion d'information au sujet de la commune nouvelle.

M. HAZOUME rappelle l'interdiction pour un représentant de l'Etat d'assister à un conseil municipal.

Le Sous-préfet rappelle qu'il a rencontré plusieurs élus sur les difficultés liées à la commune nouvelle ; ce qui n'est pas singulier. Une partie des membres de Saint Georges a été rencontrée par le Sous-préfet. Celui-ci a ensuite rencontré le Maire, et enfin l'ensemble du conseil.

Il est bon que tout le monde puisse entendre les mêmes choses. Ce qu'il faut, c'est prendre la meilleure des décisions.

Le Sous-préfet expose le cadre prévu par le législateur. L. 2112-2 du Code général des collectivités territoriales évoque le démariage des communes déléguées au sein des communes nouvelles. Mais « il faut s'entendre pour divorcer », c'est la condition pour la procédure aille le plus vite possible et qu'elle soit efficace. Est-ce le cas ?

¹ Au regard de l'utilité de l'intervention du Sous-préfet pour le conseil municipal qui suit, le résumé de son intervention sera ajouté au compte rendu du conseil municipal.

Le sous-préfet rentre dans le détail de la procédure.

Il faut d'abord un vote à la majorité des 2/3 du conseil municipal pour décider de séparer Saint Georges du Bois.

La loi demande que le même vote se fasse à nouveau 1 an après le premier vote. Il y a 365 jours de réflexion. Est-ce que le différend est si important qu'il faille vraiment poursuivre la séparation ?

Si le second vote est le même que le premier, l'avis du Conseil départemental doit être demandé puis rendu par cette assemblée.

Une fois l'avis départemental rendu, le Préfet donne son propre avis et demande une enquête publique avec un commissaire pour rencontrer des habitants. Le commissaire rend l'enquête publique et le préfet rend son avis.

La défusion touchant aux limites du canton, les avis sont transférés au Conseil d'Etat, compétent pour les modifications des limites cantonales. La jurisprudence est de manière générale défavorable à ce type de modification.

Si la volonté de se quitter est toujours en vigueur, il faut étudier le régime de la séparation, c'est-à-dire toutes les conséquences.

Depuis la création des Bois d'Anjou en 2016, l'Etat a donné une bonification de dotation qui se chiffre à plus de 380 000€ au titre de la commune nouvelle. Le trésorier public après validation de la procédure ordonnera la récupération de la somme.

Le principe est celui qui part paye. Celui qui provoque la défusion paye, en l'occurrence Saint Georges du Bois.

Le temps de la procédure couvrira une troisième voire une quatrième année de bonus qu'il faudra rendre via l'établissement d'une soulte. **Le budget de la commune redevenue indépendante (Saint Georges du Bois) devra assumer la charge.** Cela se prévoit de manière sérieuse et réfléchie afin d'anticiper le remboursement de la totalité des sommes perçues depuis le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit des deniers publics, du bien public. On peut envisager dans cette hypothèse que Saint Georges du Bois soit redevable d'au moins 600 000€. Pour repère, en 2015, la capacité d'autofinancement nette de la commune de Saint Gorges du Bois était de 19 000€.

Y a-t-il des questions ?

Sandro Gendron demande la parole et récapitule afin de bien comprendre l'exposé à travers trois questions :

1- Question des échéances et du calendrier : quelles conséquences sur le mandat ?

Réponses : fin 2019 début 2020 dans le meilleur des cas. Le résultat serait connu à la fin du mandat. C'est au conseil municipal de peser le pour et le contre.

2- Quel serait l'impact financier sur les contribuables de Saint Georges ?

« Je n'aimerais pas habiter Saint Georges du Bois » car la totalité de la fiscalité locale directe et indirecte, des produits en tout genre devront être augmentés.

3- Quel serait l'impact sur les finances de Brion et Fontaine Guérin et notamment sur les dotations d'Etat ?

Aujourd'hui la DGF est à 762 747€ pour 2017 (soit + 57,27% depuis 2015 grâce à la commune nouvelle), elle sera revalorisée sur les deux communes qui restent.

Il faut peut-être réfléchir sereinement, trouver des voies d'entente de collaboration plutôt que de tout exploser. Que faire alors des projets municipaux qui devront être abandonnés faute de capacité d'investissement ? Il faudra assumer ces choix.

Question du public : L'Etat a-t-il prévu qu'un médiateur puisse être nommé ?

Réponse : La loi ne l'a pas prévu, c'est le sous-préfet. Ce type de rencontre a eu lieu à Gennes-Les Rosiers. Le souhait est d'envisager une bonne issue.

Est-ce que les raisons qui ont poussées Saint Georges du Bois ont été suffisamment sérieuses pour en arriver à ce point ?

Le sous-préfet propose de se poser en médiateur. La procédure est dissuasive tant institutionnellement que financièrement. Seuls les élus de Saint Georges peuvent répondre à la question.

Question du public : Le processus ne sera presque pas terminé en 2020, que feront les élus du prochain mandat ?

Réponse : Il faudra tout recommencer entre ceux qui voudront poursuivre la séparation.

Question du public : quelle place pour les habitants ? La légitimité est interrogée. Les habitants se sentent exclus car peu associés à la naissance de la commune nouvelle alors qu'on leur demande de payer la facture du divorce.

Le maire parle des groupes de projets avant la création de la commune nouvelle avec les élus aujourd'hui présents. Il y a eu ensuite vote des conseils sur la commune nouvelle, la mutualisation. Fontaine Milon n'a pas souhaité rejoindre Bois d'Anjou, ce qu'il trouvait dommageable car le travail avait été profond.

Samuel MAUPETIT : quand est ce qu'on eu lieu les réunions publiques ? Le maire redonnera les dates. Elles ont été faites en catimini le 29 juin 2015. Les trois conseils ont été réunis rapidement pour valider vite la commune nouvelle. La motivation première a été de ne pas rejoindre Beaufort et la commune nouvelle à 7 et non de faire une vraie commune nouvelle à 3.

Le Sous-préfet accompagnera la décision dans un sens comme dans l'autre.

Question du public : Que se passe-t-il en cas de démission des 7 conseillers de Saint Georges du Bois ?

Réponse : Il y a une réélection au scrutin de liste de 27 membres dans le cadre de la commune nouvelle.

Le débat s'engage entre les conseillers.

Samuel MAUPETIT: le but premier était de jeter un pavé dans la marre. Car une séparation dans les conditions présentées est évidemment mauvaise. Les 7 élus de Saint Georges souhaitent être écoutés, retravaillés ou alors effectivement démissionner.

Sandro GENDRON : « jeter un pavé dans la marre », comment expliquer alors le courrier du Sous-préfet du 6 octobre 2017 qui mentionne la démarche de Laurent CUREAU puis la demande solennelle de Samuel MAUPETIT faite au conseil municipal du 20 novembre 2017 ainsi que les démarches par voie de presse. La demande allait clairement dans le sens d'une séparation et non d'une discussion.

Samuel MAUPETIT revient sur le conseil municipal du 20 novembre qui n'était qu'une orientation pour entamer la séparation.

Sandro GENDRON rappelle n'y a eu que 2 élus qui ont votés pour la séparation lors de la réunion privée du 18 septembre: Laurent CUREAU et Valérie LEROUX. L'enjeu est que nous sommes au prémices des mutualisations.

Bruno POUVREAU: interroge Samuel et revient sur les problèmes allégués. Bruno lit le mail qu'il a envoyé à la suite du courrier d'élus du Saint Georges du Bois. Il rappelle que les élus sont au service des concitoyens, c'est la seule raison d'être. Avez-vous une autre organisation à proposer ? un autre plan ? Aucune réponse.

Il faut pointer les dysfonctionnement (mail de Bruno POUVREAU du 6 octobre 2017 aux élus), mais quand la question est posée, il n'y pas eu de réponse. On est tous les amateurs, on apprend tous les jours à organiser, à travailler, on oublie des choses, on fait des erreurs : nous n'avons pas discutés en réalité. .

Estelle GUEDE a l'impression qu'il faut qu'elle se taise.

Monique MALARD: il faut avancer sur des bases claires. J'étais favorable à la commune nouvelle. Il n'y avait pas que l'objectif d'éviter une fusion avec Beaufort mais on voulait conserver une commune plus petite en taille par souci de garder notre âme. Nous étions enthousiastes. Nous avons les même problématiques, nous nous ressemblons. Elle remarque au final que Saint Georges du Bois garde un peu de son nom dans le nom de la nouvelle commune. Il est dommage que cela ne se voit pas sur les panneaux que Laurent CUREAU refuse d'installer.

Sous-préfet : cela s'est fait dans toutes les communes nouvelles ou presque

Mouvements chez les élus de Saint Georges du Bois et dans le public. Christophe BELLANGER, ancien conseiller : « les panneaux, c'est le contribuable qui les paient ».

Le sous-préfet ramène le débat en hauteur : « la défusion est lourde de conséquences à l'époque ou l'euro est rare et cher ».

Laurent CUREAU : comment fait-on pour se faire entendre quand on dit « vote tu n'as pas le choix » ?

Sous préfet : Quand des élus ne sont pas d'accord, il faut se mettre dans l'opposition.

Question du public : où est la charte dont nous n'avons pas eu connaissance ? Elle ne semble pas respectée. Une personne est visée, elle doit s'exprimer. Le maire annonce qu'il répondra.

M. le Sous-préfet et M. Dufernez quittent la salle de réunion à 20h00

Ordre du jour :

CONSULTATION et AVIS du conseil municipal pour déterminer les suites à donner à la demande d'un élu des Bois d'Anjou visant à « défusionner » la commune déléguée de Saint Georges du Bois du reste de la commune nouvelle.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire apporte une précision relative à l'effectif du conseil. La démission de M. Michel CLEMENCEAU a été portée à la connaissance du Maire le 14 décembre 2017 et transmise au Sous-préfet le même jour. La convocation a été adressée avant. Aux termes de la loi, l'effectif du conseil est de 33 conseillers à compter du 14 décembre 2017. Le quorum est donc de 17 conseillers.

Le maire précise également qu'une erreur figure sur le courrier du 29 novembre 2017 adressé à la population. En effet, les conseils municipaux de Brion et Saint Georges du Bois ont validés la création de la commune nouvelle à la majorité et non à l'unanimité.

Le maire explique enfin pourquoi un vote sur la séparation n'a pas été inscrit. Au vu des éléments présentés par le sous-préfet et compte tenu de l'importance d'une telle décision, il faut d'accorder du temps.

Le quorum est atteint

Secrétaire : Angélique Brodin est désignée à l'unanimité.

La séance s'ouvre à 20h01

Préalablement, le maire adresse à l'assemblée le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Pourquoi sommes-nous ici ? Pourquoi avons-nous été candidats à une élection municipale ? Nous nous sommes tous posé ces questions. Il est aujourd'hui utile de se les poser à nouveau. Pourquoi sommes-nous élus ?

*C'est parce que nous sommes désireux de nous investir et d'agir ;
C'est parce que nous voulons servir un territoire que nous aimons ;
C'est parce qu'une majorité de concitoyens a choisi de faire confiance à une équipe pour conduire ce territoire vers l'avenir.*

Le socle de notre engagement reste le même, ce sont les circonstances qui changent et qui nous changent !

*Quel est donc notre devoir à l'heure d'une révolution territoriale sans précédent ?
Quelle est la mesure de notre engagement dans ce mandat compliqué ?*

Regardons la situation de plus haut pour mieux comprendre l'enjeu. Le phénomène de métropolisation est inéluctable. La richesse n'est plus en

majorité produite sur les territoires ruraux comme c'était le cas dans des décennies d'après-guerre. Le renforcement des aires urbaines partout en France et en Europe oblige à revoir nos modes d'action. Le but est de capter la richesse produite ailleurs pour la redistribuer sur notre territoire.

Comment y parvenir ? C'est la question que nous devons nous poser.

Il incombe aux collectivités d'apporter une partie de la réponse à cette question. La collectivité est donc un MOYEN d'action. Le développement d'un territoire est la FINALITE de l'action.

Comment faire donc pour répondre à l'enjeu de demain ?

- *Grandir en poids démographique pour se faire entendre*
- *Développer nos équipements pour donner l'envie à des habitants de s'installer et de consommer sur place*
- *Faire face à la technicité des dossiers qui chaque jour deviennent plus complexes.*
- *Solidifier en compétences et en structuration les services municipaux à qui l'Etat, le Département et la Région vont confier de plus en plus de mission.*

Le choix de l'Etat de réaffirmer la commune comme échelon de proximité est une satisfaction, mais cela ne signifie pas le statut quo ! Bien au contraire, ce choix nous oblige à travailler autrement. Que personne ne soit dupe : la réaffirmation de la commune passe par la réalisation d'un nouveau modèle communal.

Une petite commune, peut-elle répondre à ces enjeux ? Peut-elle apporter une réponse à ces questions ? Voilà ce à quoi nous devons réfléchir !

Ne nous y trompons pas chers collègues, la question qui est posée à travers la demande de plusieurs élus de Saint Georges ne s'arrête pas seulement à l'organisation ou à des liens de personnes, elle interroge la vie de ce village à long terme et de ses habitants.

Non, revenir à des fonctionnements antérieurs, aussi respectables soient-ils ne me semble pas répondre à cette exigence de demain.

Anticiper, prendre en compte, accepter les changements d'organisation et de communication, ce n'est ni détruire l'identité, ni détruire la proximité, c'est les repositionner dans l'action municipale pour avancer.

C'est à nous d'imaginer et de construire une collectivité cohérente dans son fonctionnement et efficace auprès de sa population tout en faisant grandir sa capacité de développement ; voilà quel est notre travail !

Je vous remercie.

Fin du discours.

Ouverture des discussions :

Le maire donne la parole à Laurent CUREAU à qui Samuel MAUPETIT a demandé de commencer les démarches de séparation.

Laurent CUREAU précise qu'il n'a pas entamer les démarches malgré les courriers. On se sent loin, victime d'une forme d'autoritarisme. Il cite des propos tenus lors d'un bureau sans en préciser la date : « tu dois voter comme ça, tu n'as pas le choix ». Il évoque les mots : respect, identité, humain

Laurent CUREAU demande pourquoi des agents sont en arrêt ou s'en vont. Il respecte tout le monde. Il remercie Samuel MAUPETIT d'avoir jeté le pavé dans la marre. « On dit qu'on nous écoute, mais en réalité non ».

Il admet prendre « des coups » en tant qu'élu mais pas qu'on le touche en privé. Il fait référence à une réflexion qui lui a été faite selon laquelle il n'a pas autorité pour louer du matériel.

Sandro GENDRON : « qui t'a donné cette information ? ». Laurent CUREAU : la concession.

Quelle personne t'a dit que tu n'avais pas le droit d'acheter du matériel ? Laurent CUREAU refuse de dire le nom.

Sandro GENDRON demande à ce que les problèmes soient réglés et évacués. Laurent CUREAU revient sur l'épisode de la concession et met en garde sur les conséquences sur sa vie professionnelle. Sandro GENDRON répond qu'il n'a jamais été question de ça. Il propose à Laurent CUREAU d'aller chez le concessionnaire pour interroger les deux témoins de l'épisode pour confirmer la version du Maire délégué de Saint Georges du Bois. Il n'y a pas de réponse de la part de ce dernier.

Emilie LEHOREAU: en « simple conseillère », elle est touchée d'entendre que Saint Georges du Bois n'a pas été entendu. « Oui, il y a pu avoir de la franchise et de l'échauffement dans les commissions. Mais on a tous essayé de faire au mieux pour la population. Au sein de ce conseil, on a toujours pu s'exprimer comme les adjoints. A chaque délibération, l'avis est demandé, le maire demande s'il y a des questions, des précisions ». Emilie LEHOREAU a toujours été en capacité d'assumer son opinion. Personne n'a dit « tu dois voter en ce sens ». « On est des adultes, personne à mis un couteau sous la gorge pour faire voter. On aura notre avis sur la sortie, Saint Georges du Bois donnera le sien ».

Samuel MAUPETIT dit que c'est le fonctionnement quotidien qui pêche. Il prend l'exemple de la porte de la salle des fêtes de Saint Georges. Il décrit la scène de cet épisode : Laurent et la secrétaire apprennent brutalement qu'il faut transférer des locations de la

salle des fêtes dans les autres communes déléguées. Quelle personne a donné l'ordre de ce transfert ?

Sandro GENDRON veut refaire un point en sa qualité de référent urbanisme et technique. Il a appris ce problème dans la presse. La porte de la salle des fêtes de Saint Georges ne répond plus aux normes incendie. La commission de la sous-préfecture a fortement mis en garde le maire. Il est de sa responsabilité de garantir la sécurité des habitants. Lors de la commission de sécurité de septembre, la commission de sécurité de la sous-préfecture a obligé une personne à rester devant la porte pour que l'ouverture soit maintenue. Laurent CUREAU a accepté et confirme avoir fait le portier au cours de 5 locations. Dès le 12 juillet 2017, la commission de sécurité avait mis en garde. L'affaire étant gérée, Sandro GENDRON résume la chronologie. Les travaux ont commencé fin décembre.

Le Maire : était à cette commission de sécurité. A la fin de la commission, la présidente a déclaré : « je vous demande de faire une fermeture administrative ». Sous réserve d'un justificatif de devis et d'un portier, le maire a demandé un délai qui a été accordé.

Le maire est responsable de la sécurité. Il se devait de répondre à la demande. Le DGS a fait son travail en anticipant le déplacement des locations vers d'autres salles de la commune afin d'apporter une réponse.

Laurent CUREAU veut clarifier en disant qu'il a appelé la sous-préfecture pour savoir s'il y avait eu interdiction. Sous réserve de portier et de devis, la salle pouvait être maintenue ouverte.

Samuel MAUPETIT souligne que ce genre de problème est symptomatique du fonctionnement.

Sandro GENDRON demande si on peut élever le débat.

Bruno POUVREAU : un petit manque de communication dans l'organisation prend une ampleur incroyable. Idem pour les panneaux. On appartient à un groupe, il faut commencer à discuter. Si on veut voir le mal, on verra le mal. Ces histoires de porte en font partie.

Sandro GENDRON : on peut oublier de dire les choses. L'idée est d'en parler pour pointer les problèmes. Il y a des histoires différentes. Il faut pointer ensemble les difficultés et les résoudre ensemble. Le niveau des débats n'est pas très haut : « c'est pas toi, c'est pas moi, ça suffit ! ».

C'est ce qui fait notre fonction d' élu au quotidien.

C'est un problème de communication. Il y a des choses que l'on apprend indirectement, car on ne peut pas tout savoir tout le temps, ce n'est pas notre rôle.

Samuel MAUPETIT : j'ai été celui qui a poussé le plus à la commune nouvelle. Il a ressenti la mise en place comme un braquage.

Samuel MAUPETIT évoque le problème de dépôt de pain et la demande faite par Laurent CUREAU de mettre un agent à disposition pour la vente de pain. Le maire a répondu que la commission économie finances du mois de novembre avait été chargé et que ce point serait évoqué en janvier. Il n'est pas du tout question de refuser de discuter de cela. Il faut y réfléchir correctement.

Emilie LEHOREAU : « nous aussi à Fontaine Guérin, le conseil communal doit renoncer à des projets mais il faut faire des choix. On ne retient pas ça, on avance. Le projets choisis vont se concrétiser ».

Samuel MAUPETIT: parie sur un projet. Le circuit court de produits alimentaires est un superbe projet. Un compte rendu évoque Saint Georges du Bois comme lieu de dépôt. « Je mettrai bien un petit billet pour dire que ça ne se fera pas à Saint Georges du Bois ».

Clameurs de la salle et indignation manifestée par quelques élus.

Florence BAHUON : peut-on élever le débat pour sortir des histoires de portes, de date, de lieux ? On a tout intérêt à travailler ensemble.

Samuel MAUPETIT : « je suis convaincu que le problème n'est pas la commune nouvelle ».

Pascal NOGRY rappelle la position du 20 novembre de Samuel sur le départ de Saint Georges. Es-tu toujours dans cette optique avec les éléments livrés par le Sous-Préfet ? Ou évoluez-vous sur ce point ? Sur la méthode ? « J'ai l'impression qu'on est dans une cour d'école ».

Samuel MAUPETIT reconnaît que le coût et longueur de la procédure rendent évidemment les choses plus compliquées. Quand il a fait cette demande, c'était pour « jeter un pavé dans la marre ».

Samuel MAUPETIT: les élus de Saint Georges du Bois ont été élu sans projet sensationnel. Cela se cantonne à des petits projets. Il reconnaît que l'achat et la transformation de la maison de Saint Georges du Bois est plus facile avec la commune nouvelle.

Il évoque ensuite les travaux repoussés rue des grands pères.

Sandro GENDRON confirme avoir donné un avis favorable à la suspension des travaux. Les devis ont été signés et les travaux prêt à être engagés mais la situation de blocage incite à la prudence. Il est par ailleurs très désobligeant d'apprendre les réflexions d'élus de Saint Georges par le courrier d'un avocat.

De lassitude, Dean BLOUIN quitte la salle à 20h42 en donnant pouvoir à Florence BAHUON.

Bruno POUVREAU : il y a de la tension mais on ne comprend pas : « j'ai l'impression d'avoir manqué Dallas, épisode 43 ». En tant que conseiller, il est d'accord avec cette décision de repousser les travaux telle qu'il l'apprend aujourd'hui. Il demande que devant

l'assemblée de concitoyens « on arrive à sortir des mots, des idées plutôt que de tourner en rond ».

Emilie LEHOREAU se demande comment les sujets sont si facilement votés au conseil alors que Saint Georges allègue tant de problèmes.

Sandro GENDRON demande la dissolution du bureau pour aborder tous les points en conseil municipal.

Il ne faut pas confondre s'entendre et voter tout à l'unanimité. Il faudra accepter des orientations prises parfois en désaccord d'un pour plusieurs élus de Saint Georges du Bois.

Bruno POUVREAU ne voit pas commune par commune, il voit un projet pour la commune dans sa globalité.

Samuel MAUPETIT : « on reste conseiller de nos communes déléguées et après des Bois d'Anjou ».

Pascal NOGRY évoque une discussion avec Samuel MAUPETIT qui envisageait une démission collective qui conduirait à une réélection. Pascal NOGRY l'analyse comme une menace. Comment alors travailler dans la sérénité ?

Pascal NOGRY demande à ce que les élus de Saint Georges du Bois tranchent : « voulez-vous démissionner, oui ou non ».

Laurent CUREAU ne peut pas continuer à faire le mouton.

Pascal NOGRY note la réponse mais s'interroge sur le fait d'une menace de démission « tous les 4 matins ». Il est impossible de travailler comme ça.

Samuel MAUPETIT veut faire avancer son village, c'est tout.

Chantal MOREAU: « il n'en demeure pas moins que c'est une menace ».

Annie LAURENT : « c'est du chantage ».

Angélique BRODIN : « il faut répondre car on est là pour en débattre ».

Thierry CHEVRIER : « on est là dans l'intérêt de nos communes respectives. Dans le fond on est d'accord. Il y a un problème de forme. Si on devient un groupe d'opposition, ça me gêne. Il y a des dysfonctionnements, trouvons le moyen d'avancer ».

Pascal NOGRY à l'impression que le Sous-préfet ayant parlé de la complexité juridique de la sortie et de l'impact financier et pense que c'est ce qui retient les élus de Saint Georges.

Thierry CHEVRIER: « il y a une ficelle qui tient encore ».

Pascal NOGRY : « vous faite du rétropédalage. C'est pas un pavé dans la marre, c'est une demande solennelle. Or le droit et les dires du sous-préfet vous oblige à un retour en arrière. Il n'y a pas besoin de voir le sous-préfet pour mettre le pavé dans la marre ».

Laurent CUREAU : « tu n'as pas compris ».

Samuel MAUPETIT : « que peut-on faire pour avancer ? »

Le maire : « est-ce qu'on peut avancer ? ».

Monique MALARD aux élus de Saint Georges du Bois : « les dysfonctionnements allégués ne seraient-ils pas dus à la mutualisation ? Est-ce que le problème n'est pas que les élus de Saint Georges du Bois ne puissent plus donner des ordres ? ». Mme MALARD termine en soulignant que l'important est que les agents communaux soient au service des habitants pas des élus.

Laurent CUREAU évoque des travaux de voirie mal fait donc ne générant pas d'économie. Il aurait voulu en discuter.

Le maire : chaque personne est dans une commission qui travaille sur les projets amenés. S'il y a un problème, il faut le remonter à la commission et à l' élu référent. Comment travailler autrement ? Comment gagner du temps ? Faire mieux ? C'est ce que je cherche pour demain.

« Je veux remettre le mot confiance dans le débat ». Bien sûr il y a eu, il y a des dysfonctionnements, mais il faut remonter les problèmes.

Le maire demande à clore le débat et formule une proposition.

Il propose la création d'une commission de réflexion 3 élus de chaque commune déléguée pour mettre en lumière les dysfonctionnements et avancer des solutions. Le vice-président de cette commission serait un élu de Saint Georges du Bois. Un rapport devra être rendu.

Il faut essayer de désamorcer, de travailler.

Je veux qu'on avance et qu'on crée cette commission. On amène cette commission en janvier ou février.

Sandro GENDRON souhaite ajouter deux points à la proposition.

- Il faut faire l'étude financière d'une séparation concrète pour apporter des éléments aux élus et à la population. Cette clarification est importante.
- Il y a un manque de connaissance des opinions des habitants. Il faut ajouter des concitoyens. Même si les élus décident, la population a droit de s'exprimer.

Samuel MAUPETIT insiste sur le pointage des dysfonctionnements mais aussi sur l'apport de solutions

Le maire rappelle que le Sous-préfet pourra revenir si besoin pour éclairer. Il est favorable à ce que les habitants prennent part : 3 élus et 3 citoyens de chaque commune déléguée.

Angélique BRODIN : comment faire pour sélectionner les habitants ?

Le maire : chaque commune déléguée pour janvier. Chaque commune déléguée prépare une liste de 12 noms avec tirage au sort.

Sandro GENDRON propose l'abolition du bureau pour décider les choses en direct. Le bureau ne diffuse pas ou mal les informations.

La presse est chargée de relayer l'information.

La délibération de principe est adoptée à l'UNANIMITE

La séance est levée à 21h14

Le Maire
Arnaud Monchicourt

Le secrétaire de séance
Angélique Brodin

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

2017/139 Délibération de principe visant à la création d'une commission municipale ad hoc chargée d'inventorier les dysfonctionnements dans l'organisation de la commune consécutivement à la demande d'élus de Saint Georges du Bois de « défusionner » la commune déléguée de Saint Georges du Bois.

L'intervention du Sous-préfet avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal a mis en lumière les conséquences juridiques et financières d'une défusion de Saint Georges du Bois du reste de la commune nouvelle.

En cours de séance, les élus de Saint Georges du Bois ne demandent plus la défusion comme cela avait été solennellement demandé lors du conseil municipal du 20 novembre 2017.

Au cours des débats, il s'est avéré que les critiques justifiant une demande de séparation portaient davantage sur la communication et l'organisation quotidienne de la commune que sur un rejet pur et simple des Bois d'Anjou.

Commune des Bois d'Anjou, 11 rue de la Mairie, Commune déléguée de Fontaine Guérin

Téléphone : 02 41 54 73 95

Fax : 02 41 54 77 99

Courriel :

A l'issue des débats, le Maire, a formulé la proposition de la création d'une commission composée de 3 élus de chaque commune déléguée chargés d'inventorier les dysfonctionnements et de proposer des solutions.

Il a également proposé que le vice-président soit un élu originaire de Saint Georges du Bois.

Il a été ajouté à cette proposition que 3 citoyens par commune déléguée soient tirés au sort par le conseil municipal sur une liste de 12 noms qui devra être présentée pour le 10 janvier 2018 au Maire.

De plus, la commission devra également continuer d'étudier les conséquences financières d'une défusion afin d'en informer clairement les élus et la population.

La commission devra rendre un rapport à l'issue de ses travaux.

Les conseillers sont unanimement d'accord avec ces propositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

DONNE un avis de principe favorable à la création d'une commission municipale chargée d'inventorier et d'examiner les dysfonctionnements observés dans le fonctionnement de la commune nouvelle.

DIT que cette commission doit être constitué par délibération dans les deux premiers mois de l'année 2018.

Validation du compte rendu du conseil extraordinaire du 18 décembre 2017 :

NOM du conseiller	PRENOM du conseiller	Signature ou ABSENT/EXCUSE
Commune déléguée de Brion		
Florence	BAHUON	
Pascal	NOGRY	
Gérald	LAVIEC	
Annie	LAURENT	

Bruno	POUVREAU	
Clarisse	BUCHER	
Dean	BLOUIN	
Martine	BRIOT	
Fabrice	BOURCIER	<i>Absent</i>
Monique	MALARD	
Jean-Marc	METAYER	
Sylvie	ROUSSIASSE	
Josselin	GRIMAULT	<i>Absent</i>
Commune déléguée de Fontaine Guérin		
Arnaud	MONCHICOURT	
Sandro	GENDRON	
Jocelyne	RUBEILLON	
Philippe	RICHER	
Frédéric	FORET	
Patrick	COCHIN	
Franck	RUULT	
Chantal	MOREAU	
Stéphane	FORTANIER	
Dominique	VINCENT	
Isabelle	MOYA-RAMDANI	<i>Pouvoir à Dominique Vincent</i>

Commune des Bois d'Anjou, 11 rue de la Mairie, Commune déléguée de Fontaine Guérin

Téléphone : 02 41 54 73 95

Fax : 02 41 54 77 99

Courriel :

Angélique	BRODIN	
Emilie	LEHOREAU	
Commune déléguée de Saint Georges du Bois		
Laurent	CUREAU	
Estelle	GUEDE	
Michel	CLEMENCEAU	<i>Convoqué mais démissionnaire le 14/12/17</i>
Thierry	CHEVRIER	
Eric	ROCHARD	
Samuel	MAUPETIT	
Alain	TAUNAY	
Valérie	LEROUX	